

une extension des facultés de l'Université Laval a été faite en faveur de Montréal, pour procurer à cette ville tous les avantages de l'Université. Les deux sections de Québec et de Montréal ont fonctionné identiquement jusqu'en 1889. Le 2 février de cette dernière année, le Bref *Jam-dudum* a apporté des modifications importantes à la décision du 1er février 1876, en accordant pratiquement aux sections de Montréal la quasi-indépendance.

Ce qui suit ne regarde que l'organisation de l'Université de Québec.

Organisation de l'enseignement

L'année académique comprend neuf mois et se divise en trois termes. Le premier commence vers le 15 septembre, et finit à Noël ; le second finit à Pâques, et le troisième finit vers la fin de juin.

L'enseignement est donné par des professeurs *titulaires*, ordinaires ou extraordinaires, par des professeurs *agrégés* et par des professeurs *chargés de cours*. Les professeurs titulaires ordinaires sont seuls professeurs au sens de la Charte, seuls aussi ils peuvent être membres du Conseil